

A.M., 1996

**Arrêté du ministre responsable de la Loi sur
l'immigration au Québec daté du 9 septembre 1996**

Loi sur l'immigration au Québec
(L.R.Q., c. I-0.2; 1993, c. 70)

CONCERNANT la prescription du formulaire de Demande de certificat de sélection

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2), modifié par l'article 2 du chapitre 70 des lois de 1993, la demande de certificat de sélection est faite sur le formulaire prescrit par le ministre responsable de la Loi sur l'immigration au Québec;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel du 30 août 1994, modifié par les arrêtés du 11 octobre 1994 et du 6 octobre 1995, prescrit notamment le formulaire de Demande de certificat de sélection;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer ce formulaire;

EN CONSÉQUENCE, le ministre responsable de la Loi sur l'immigration au Québec décrète ce qui suit:

QUE l'arrêté du 30 août 1994, modifié par ceux du 11 octobre 1994 et du 6 octobre 1995, prescrivant des formulaires soit modifié de nouveau afin de remplacer le formulaire Demande de certificat de sélection par celui apparaissant en annexe au présent arrêté;

QUE ce formulaire soit prescrit à compter du 1^{er} octobre 1996.

*Le ministre délégué aux Relations
avec les citoyens et à l'Immigration,*
ANDRÉ BOISCLAIR



Gouvernement du Québec
Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration

DEMANDE DE CERTIFICAT DE SÉLECTION

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

Lisez attentivement les présentes instructions avant de remplir le formulaire

COMMENT REMPLIR CE FORMULAIRE

1. Prière de remplir le formulaire à la machine à écrire ou en LETTRES MOULÉES, à l'encre noire. Si une question ne s'applique pas à vous, inscrivez les lettres S/O (sans objet).
2. Si vous manquez d'espace, veuillez compléter votre réponse sur une feuille séparée en y inscrivant le numéro qui apparaît à gauche de chaque section du formulaire.
3. Aux sections 1 et 4, une femme mariée inscrit son nom de famille à la naissance.
4. À la section 20, n'oubliez pas de signer votre demande.
5. À la section 21, le requérant principal doit joindre sa photo, celle de son conjoint et celles de ses enfants à charge. Lorsque le conjoint ou un enfant à charge remplit le formulaire, il n'y joint que sa photo.

À QUI EST-IL DEMANDÉ DE REMPLIR CE FORMULAIRE?

- Au requérant principal.
- Au conjoint avec qui il est marié légalement et qui l'accompagne.
- À l'enfant à charge du requérant principal, ou à celui de son conjoint, âgé de 18 ans et plus, ou de moins de 18 ans s'il est marié, et qui accompagne ses parents.

DÉFINITION D'UN ENFANT À CHARGE

- A) L'enfant qui est âgé de moins de 19 ans et qui n'est pas marié (célibataire, veuf ou divorcé).
- B) L'enfant qui est âgé de 19 ans ou plus, qui n'est pas marié (célibataire, veuf ou divorcé), qui est aux études* à temps plein depuis la date de ses 19 ans et qui est entièrement ou en grande partie à la charge financière de ses parents.
- C) L'enfant qui s'est marié avant ses 19 ans, qui est aux études* à temps plein depuis la date de son mariage et qui est entièrement ou en grande partie à la charge financière de ses parents.
- D) L'enfant qui est âgé de 19 ans ou plus, qui souffre d'une incapacité physique ou mentale qui le rend incapable de subvenir à ses besoins et qui est entièrement ou en grande partie à la charge financière de ses parents.

* Cet étudiant doit être inscrit dans un établissement d'enseignement et y suivre, à temps plein et sans interruption, autre que pour une interruption d'au plus un an, des cours de formation générale, professionnelle ou technique.

(10) CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

	Français				Anglais			
	Excellent	Bon	Faible	Pas du tout	Excellent	Bon	Faible	Pas du tout
Compris								
Parlé								
Lu								
Écrit								

Quelle est votre langue maternelle? _____

Parlez-vous d'autres langues? Si oui, lesquelles? _____

(11) AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ MEMBRE D'UNE ASSOCIATION FAVORISANT LES RELATIONS CULTURELLES OU ÉCONOMIQUES ENTRE LE QUÉBEC ET VOTRE PAYS? SI OUI, PRÉCISEZ :

Durée				Nom et adresse de l'association	Genre d'association	Poste occupé
DE Année	Mois	À Année	Mois			

(12) AVEZ-VOUS DÉJÀ PRÉSENTÉ

Une demande de séjour temporaire au Canada? Non Oui Province : _____ Date : _____
 acceptée refusée en attente d'une décision

Une demande d'immigration pour le Canada ou un autre pays? Non Oui Pays : _____ Date : _____
 acceptée refusée en attente d'une décision

(13) A) SÉJOURNEZ-VOUS AU QUÉBEC ACTUELLEMENT? Non Oui Si oui, depuis quand? _____

B) VEUILLEZ INDIQUER LES MOTIFS DE VOS SÉJOURS ACTUELS OU ANTÉRIEURS AU QUÉBEC :

DATES

Tourisme Non Oui _____

Travail Non Oui _____

Études Non Oui _____

Revendication du statut de réfugié Non Oui _____

Voyage d'affaires Non Oui _____

Autre (précisez) Non Oui _____

(14) OCCUPATION OU PROFESSION ENVISAGÉE AU QUÉBEC : _____

(15) UN EMPLOYEUR QUÉBÉCOIS VOUS A-T-IL FAIT UNE OFFRE D'EMPLOI? Non Oui si oui, précisez : Écrite Verbale

Nom de l'employeur _____ Adresse _____ Téléphone _____ Emploi offert _____

(16) AVEZ-VOUS DES PARENTS OU DES AMIS AU QUÉBEC? Non Oui si oui, précisez :

Nom _____ Adresse _____ Degré de parenté s'il y a lieu _____

(17) DE QUELLE SOMME D'ARGENT DISPOSEZ-VOUS POUR VOUS ÉTABLIR AU QUÉBEC COMME RÉSIDENT PERMANENT?

MONTANT EN DOLLARS CANADIENS : _____

(18) INDIQUEZ LES ADRESSES OÙ VOUS AVEZ HABITÉ AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES :

Durée				Numéro et rue	Ville - Province / État	Pays
DE Année	Mois	À Année	Mois			

(19) DANS QUELLE VILLE OU RÉGION DU QUÉBEC DÉSIREZ-VOUS VOUS ÉTABLIR?

--

(20) INFORMATION

Les renseignements requis par ce formulaire sont nécessaires pour l'étude de votre demande de certificat de sélection. Toute omission ou refus de répondre peut entraîner un rejet de la demande. L'accès aux renseignements que vous fournissez est réservé aux seules personnes autorisées en vertu des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Vous pouvez être informé(e) des renseignements vous concernant détenus par le ministre responsable de l'application de la Loi sur l'immigration au Québec et, s'il y a lieu, en demander par écrit la rectification. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau qui traite votre demande.

Le ministre peut communiquer un renseignement nominatif recueilli par la présente demande aux autorités canadiennes de l'immigration et aux organismes publics québécois si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je comprends que le ministre responsable de l'application de la Loi sur l'immigration au Québec peut annuler ou déclarer caduc un certificat de sélection délivré sur la foi de renseignements ou de documents faux ou trompeurs, par erreur ou lorsque les conditions requises pour la délivrance du certificat de sélection ont cessé d'exister.

Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et complets et je reconnais être informé(e) que le ministre peut vérifier l'exactitude de ces renseignements auprès de tiers et que je commets une infraction à la loi si je communique au ministre, à l'enquêteur ou au vérificateur un renseignement que je sais ou devrais savoir être faux ou trompeur relativement à une demande de certificat de sélection.

En foi de quoi, j'ai signé à _____

Ville

_____ Date

Signature : _____

(21) Joignez ici une photo format passeport de vous-même et des personnes à charge qui vous accompagnent (votre conjoint, votre enfant à charge et celui de votre conjoint, et l'enfant à charge issu de cet enfant).